

BAREME DES HONORAIRES

CENTURY 21 HORECA 30

Barème appliqué à la vente de fonds de commerce - cession de parts sociales -
cession de droit au bail - murs commerciaux

VENTES	COMMISSIONS
0 à 75 000€	Somme forfaitaire 7 500€ HT 9 000€ TTC
75 000€ à 500 000€	10 % HT / 12 % TTC
500 001€ à 750 000€	9 % HT / 10.8 % TTC
+ de 750 000€	8 % HT / 9.6 % TTC

Barème appliqué à la location de murs commerciaux

36 % TTC du loyer annuel soit 30 % HT du loyer annuel

Barème appliqué à la location Gérance d'un fonds de commerce

36 % TTC du loyer annuel soit 30 % HT du loyer annuel
majoré de 10% HT du dépôt de garantie

Les honoraires peuvent être à la charge du vendeur comme de l'acquéreur.

Dans le cas d'une vente en toute propriété (fonds et murs) une commission unique pourra être appliquée soit sur le fonds soit sur les murs en application du barème honoraires fonds et murs



Century 21 SAS HORECA 30 au capital de 10 000€uros
Siege situé au 21 rue Dhuoda 30000 Nîmes
RCS 922 148 911 -rcs Nîmes

Siret 922 148 911 00014-code NAF 6831 Z

Garantie Financierement A Hauteur de 120 000€uros par
Galian Assurances - 89 rue la Boétie 75008 Paris –

Carte professionnelle N°CPI 30022023000000006 délivrée par la CCI de Nîmes

☎ 04.66.70.65.40